

**ABONNEMENTS**

Suisse : Fr. 15.-  
 Av. Bulletin off. : Fr. 23.-  
 Etranger : Fr. 23.-  
 Av. Bulletin off. : Fr. 30.-

Chèques post. Il c 58

Joindre 20 ct.

pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :  
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

# Le Confédéré

Organe du

**PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN**

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

**PUBLICITÉ**

ANNONCES : 13 ct. le mm.  
 ou son espace

RÉCLAMES : 30 ct.

Avis mortuaires : 30 ct.

Régie des annonces :

Publicitas Sion et succursales

**POLITIQUE CANTONALE**

Le point de vue de la commission de  
**JUSTICE** du PRDV sur :

## La réorganisation judiciaire

Parmi les fractanda dont nos députés voudront bien s'occuper au cours de la présente session, figure le PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION JUDICIAIRE.

Ce n'est point là un sujet passionnant, et l'on doute qu'il suscite autant de bruit que les réceptions et autant d'éloges que l'«incroyable boni de l'exercice écoulé».

Au fait, la passion n'est pas de mise en un tel débat, mais la sagesse et l'esprit de mesure, que l'on reconnaît être les qualités primordiales du législateur.

Légiférer est une fonction essentielle et permanente de l'Etat et l'Etat cantonal, outre les devoirs que lui impose son auto-détermination, se voit souvent entraîné à adapter son appareil législatif et judiciaire aux changements profonds découlant du droit fédéral. C'est ainsi que la refonte de notre organisation judiciaire et de la procé-

Président : Arthur BENDER  
 président de l'association radicale du district de Martigny  
 Rapporteur : Arthur BENDER

dure pénale notamment est le corollaire nécessaire de l'entrée en vigueur du Code Pénal Suisse. Seize ans ont cependant passé depuis cette entrée en vigueur... Et nous en sommes toujours, pour l'essentiel, à la loi de procédure pénale de 1848 et à l'organisation judiciaire de 1896 !

Est-ce à dire que nos modernes thesmothètes sont exagérément lents dans l'élaboration des lois ! Il suffirait de relire le processus subtil et méthodique qui présidait à la mise sur pied d'un texte de loi dans l'antique démocratie athénienne (La Cité antique, Livre IV, Chap. XI) pour se convaincre que notre secrète impatience est déplacée.

Un projet de loi sur l'organisation judiciaire a déjà été soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, qui l'a adopté après deux débats le 2 décembre 1944. Pourquoi n'a-t-on pas été jusqu'au bout à cette époque ! C'est que la loi comportait deux innovations de taille par rapport à l'ancien système : 1° la création de juges d'instruction spécialisés ; 2° l'institution d'un ministère public permanent.

Or, l'adoption de cette réforme fondamentale et l'introduction du nouveau Code de procédure pénale auraient conduit, selon l'estimation du Département de Justice à une dépense de l'ordre de fr. 200.000.

A revoir toute la question ; renvoi à nouvel examen pour une réduction des frais de justice par une organisation appropriée, telle fut la conclusion.

Dans son Message introduisant le nouveau projet de loi, le Conseil d'Etat fait ce commentaire pertinent :

« A ces craintes d'ordre financier s'ajoutaient des critiques sur le plan juridique. Dans divers milieux, on reprochait à la nouvelle loi d'entraîner un changement trop poussé de nos us et coutumes judiciaires. On ne voyait pas d'un œil favorable l'institution de magistrats enquêteurs et le principe de l'oralité de la preuve, étendue à toutes les causes pénales ne rencontrait, lui aussi, qu'un accueil réservé. A bien des

juristes, il semblait préférable de conserver notre ancienne organisation judiciaire en l'assouplissant plutôt que d'en transformer radicalement la structure... »

Ce point de vue rejoint celui que nous avions exprimé à l'endroit du projet de modification du Code de procédure civile, qui a franchi le cap des premiers débats, à savoir... « Qu'il ne faut point faire de changement dans une loi sans une raison suffisante... » (Esprit des Lois T. II, L. XXIX - Ch. XVI).

Le projet d'Organisation judiciaire remanié soumis au Grand Conseil répond-il à ce postulat !

Le texte que nous avons devant les yeux est — première remarque — très concis : il comprend exactement 26 articles répartis en VIII chapitres, contre 88 articles, et 26 chapitres, eux-mêmes classés sous 5 Titres, dans la Loi actuelle du 30 mai 1896. A quoi tient cette concision, qui est aussi une qualité du style législatif ! (Montesquieu, loc. cit.) Principalement au fait que le projet de loi DEMEURE EXCLUSIVEMENT dans le cadre d'une loi d'ORGANISATION JUDICIAIRE : c'est-à-dire qu'elle institue des DISPOSITIONS ORGANIQUES, des FONCTIONS : Juges de commune, Juges instructeurs, Tribunaux d'arrondissement, etc., laissant à d'autres lois (lois de procédure) le soin de régler l'activité ou les attributions de ces différents organes.

Le vieillissement de la législation actuelle se déduit — ce n'est pas là le seul critère, nous en convenons — des dispositions qui seront abrogées par la nouvelle loi : 7 lois ou chapitres de lois, 4 règlements et décrets, sans compter la litière des textes légaux simplement contraires à la nouvelle loi et abrogés par elle ipso facto.

Sans nous arrêter aux détails, voyons les principales innovations et caractéristiques du projet :

1. En premier lieu, la CREATION D'UN MINISTÈRE PUBLIC CENTRALISÉ. Chacun sait que le ministère public ou autorité d'accusation est représenté aujourd'hui dans CHAQUE DISTRICT par un rapporteur et un suppléant et par un rapporteur près le Tribunal cantonal et un substitut. « Ce régime se justifiait au temps des diligences », écrit le Conseil d'Etat dans son Message. Se justifiait-il même en ce bon vieux temps ! L'intérêt PUBLIC à ce que les infractions aux lois soient réprimées ne peut revêtir plusieurs aspects dans le même Etat cantonal : cet intérêt est UN et l'autorité qui le représente et le défend doit être unique. Enfin — le respect et la majesté de la justice en dépendent au moins autant que le port de la robe ! — le « Procureur » DOIT TOUT SON TEMPS à sa fonction. L'organisation du Ministère public est réglée par l'art. 10 de la loi. Les magistrats sont nommés pour la durée de la législature et assermentés par le Conseil d'Etat. Le siège du Ministère public est à Sion. Il adresse chaque année au Grand Conseil un rapport d'activité qui est présenté avec le rapport de gestion...

La charge financière réelle découlant de la création du MP centralisée — 2 ou 3 postes de traitement au budget — sera modeste, compte tenu des honoraires actuellement payés aux rapporteurs par la Caisse de l'Etat vu la carence des condamnés (voir notamment les listes de Jugements paraissant régulièrement au BO et notifiés à X, s. d. c. I) (Suite page 4)

## Autant d'avis que de têtes

Cet article ne répond à aucune actualité, si ce n'est peut-être le douloureux spectacle d'une France amie et voisine divisée, au bord de la guerre civile. Il nous a été inspiré par une de ces discussions mi-sérieuse mi-humoristique où l'on se fait un plaisir de cultiver le paradoxe et le goût de la contradiction. Parlant justement de la France et de la prolifération des partis politiques qui rendent ingouvernable l'Assemblée nationale, quelqu'un disait, pince-sans-rire : « Je trouve, moi, que la France a au moins cent ans d'avance sur nous. Car, en définitive, le fin du fin de la démocratie n'est-ce pas d'avoir autant de partis politiques que de têtes ! »

La définition, le rôle, les droits et les devoirs d'un parti politique ont été définis à plusieurs reprises déjà dans ce journal. Les divers auteurs ont démontré que toute démocratie se voulant digne de ce nom doit accorder le droit de vie — et même une certaine protection — aux partis politiques constitués, dans le cadre des institutions réglant la vie commune. Notre démocratie va si loin qu'elle ne connaît même pas le système de la garantie — comme en Angleterre — pour éviter les farces ou les aventures. En Angleterre, en effet, il faut déposer une somme d'argent pour faire acte de candidature et si le candidat n'obtient pas un certain pourcentage des suffrages, cet argent ne lui est pas remboursé. Chez nous, seul le quorum introduit la notion de quantité pour la reconnaissance d'un parti politique, si l'on excepte les signataires nécessaires au dépôt d'une liste de candidats.

Donc, rien n'empêcherait, en théorie, de voir éclore sous notre ciel helvétique un nombre élevé de partis ou de fractions politiques. La situation a d'ailleurs évolué à grands pas dans ce sens depuis que les radicaux, qui détenaient la majorité absolue sur le plan fédéral, ont introduit la proportionnelle. On connaît, à part les partis historiques radical, conservateur, socialiste, paysans artisans et bourgeois, une importante série d'autres groupements. Lors des élections communales ou cantonales, il n'est pas rare de voir cinq ou six listes en présence dans une circonscription

de faible étendue. Ce qui voudrait dire qu'en fait nous sommes aussi avancés qu'en France dans ce domaine et que l'individualisme que l'on reproche à nos voisins, nous le pratiquons bel et bien aussi dans une large mesure.

Nos Chambres fédérales sont aussi ingouvernables — si l'on met à part l'absence d'un fort groupe communiste — que l'Assemblée nationale française, car aucune majorité bien définie ne s'en dégage, le compromis étant la plupart du temps la seule solution possible. Et si nos conseillers fédéraux, à l'exemple du socialiste Weber, voulaient démissionner chaque fois que leur point de vue n'est pas adopté par les Chambres ou le peuple, il est fort à craindre que l'on assisterait à de fréquentes crises ministérielles !

Notre chance est de posséder des institutions qui reconnaissent cet état de fait, qui tiennent compte des diversités et s'en accommodent. C'est peut-être dans nos divergences — langues, confessions, climats, opinions, activités économiques etc. — que s'est formé, se forme et s'affermir ce fameux lien confédéral qui rend possible l'impossible. Notre chance est de jouir de droits tels que le citoyen est obligé de se placer en face de sa part de responsabilité et de participer, ne serait-ce que de manière superficielle, à la vie publique.

Au moment où la situation tragique de la France nous incite à des commentaires de toute nature, il est bon de se souvenir que jamais, depuis qu'est entrée en vigueur la Constitution qui nous régit, la menace d'une guerre civile ou d'un conflit interne quelconque n'a pesé sur notre pays. Que jamais, dans les pires situations — et la Suisse en a connue de tragiques depuis plus de cent ans ! — aucune équivoque n'a affaibli le lien confédéral et notre volonté de vivre libres dans un pays libre. Certains jugeront peut-être fastidieux ce rappel de l'œuvre des radicaux de 1848. Qu'ils pensent à la France et aux problèmes qui lui sont posés par la réforme de ses lois et de sa Constitution et ils reconnaîtront en toute sincérité la valeur du bien précieux qui nous a été légué.

g. r.

Ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les collectivités. Il fut un temps, à l'époque où la subvention passait pour un présent où on louait l'Etat de ses bontés.

Maintenant qu'elle apparaît comme un dû elle ne suscite guère que des récriminations acerbes.

Même histoire pour les gratifications. Au bout de quelques années, elles deviennent une tradition qui n'inspire aucun remerciement, mais qu'on les supprime, et les bénéficiaires réagissent comme s'ils étaient frustrés d'un droit !

Ilou pour les allocations. Un patron était beaucoup mieux vu de son personnel lorsqu'il le payait mal, mais qu'il lui octroyait, de temps (Suite en page 6)

## NOUVELLES du jour

**Soustelle à Alger**

● L'événement de ce week-end a été la fuite de France de M. Jacques Soustelle, ancien gouverneur général de l'Algérie et son arrivée à Alger. M. Soustelle, qui faisait l'objet d'une surveillance spéciale, a réussi à la tromper et, via Genève, a gagné Alger par avion, se faisant passer pour un journaliste. Dans la capitale algérienne, M. Soustelle a été l'objet d'une réception enthousiaste. Soixante mille personnes se sont massées pour l'acclamer à la place du Forum, où l'ancien gouverneur a pris la parole pour déclarer que son but était de rendre l'Algérie à la France en réduisant la rébellion à merci. D'autre part, M. Soustelle a demandé l'arbitrage du général de Gaulle entre Paris et Alger. En d'autres termes, il a proposé que le général de Gaulle prenne le pouvoir à la tête d'un gouvernement dont le but serait de faire la guerre pour reconquérir l'Algérie. Cette suite et ces déclarations ont jeté un profond malaise à Paris. On y pense que M. Soustelle est le « deus ex machina » des événements d'Alger et le promoteur de la réaction contre le manque de fermeté du gouvernement.

**Que va dire de Gaulle !**

● Autre fait d'importance : le général de Gaulle, qui avait fait l'autre jour une déclaration manquant de clarté concernant son éventuel retour à la vie publique, tient cet après-midi une conférence de presse à Paris. On s'attend à ce qu'il dévoile ses idées de façon plus précise. Le gouvernement Pflimlin a pris sur lui d'autoriser cette conférence de presse, mais il ne se cache pas qu'elle comporte des dangers certains. En effet, les organisations communistes ont mobilisé leurs troupes de choc et la situation est tendue, ce matin à Paris. M. Jules Moch, ministre de l'Intérieur, a lancé à la radio un appel pressant au calme. Mais il n'a pas dissimulé que la République est en danger par la faute de Français qui ont cru pouvoir se dresser contre l'unité nationale en s'arrogeant des pouvoirs illégaux. L'heure est grave pour la France et, de jour en jour, le contact Paris-Alger devient plus difficile.

En passant...

## Les hommes et les enfants

Le privilège des gens qui ne sont pas strictement vertueux, c'est de bénéficier d'éloges démesurés à la moindre bonne action.

Les défauts paient. Grâce à eux des qualités qui passeraient inaperçues, prennent un relief saisissant, par contraste.

Chacun peut faire cette remarque : Un individu généreux n'étonne plus personne par ses largesses et l'on ne songe même pas à l'en remercier, mais s'il se montre pingre un jour, on le juge sur cette exception et le voilà sévèrement critiqué.

A l'inverse, un gaillard près de ses sous se voit immédiatement encensé s'il cède à un bon mouvement.

On fait, du moment où il ouvre son portefeuille un moment historique.

Il n'en est pas toujours ainsi dans la vie publique où l'on accorde, en général, peu de crédit aux vertus des autres, mais dans la vie familiale il suffit d'un rien pour renverser une réputation.

Un homme est-il dur avec les siens ?

On se souvient éternellement de la minute où il leur témoigne, par étourderie, quelque gentillesse.

S'il leur accorde un cadeau en vingt ans on fond de tendresse à l'évocation de ce geste iattendu.

En revanche un autre est-il aimable à perte de vue, on ne s'en aperçoit pas et dès lors le court instant où il ne l'est plus s'inscrit dans les annales en lettres de feu !

La même observation vaut pour les amoureux.

Celui qui écrit une lettre par jour à une femme aimée doit s'assurer que s'il n'en écrit point, un jour, c'est ce jour-là dont la belle se souviendra jusqu'à la fin de son existence.

En revanche l'amoureux qui n'écrit jamais s'assure une reconnaissance illimitée s'il consent une fois, à envoyer un seul billet.

L'exception frappe.

Et c'est ainsi que les hommes méchants, égoïstes ou pervers ont meilleure réputation chez eux que les bons.

# SPORTS • SPORTS • SPORTS • SPORTS

## FOOTBALL

### Championnat suisse

#### Ligue nationale A :

Bellinzona - Lugano	1-0
Bienne - Winterthur	1-4
Chaux-de-Fonds - Granges	3-4
Chiasso - Urania	2-3
Lausanne - Grasshoppers	1-7
Servette - Young-Boys	1-4
Young-Fellows - Bâle	1-3

#### Ligue Nationale B :

Concordia - Yverdon	0-3
Longeau - Cantonal	3-1
Schaffhouse - Lucerne	0-1
Soleure - Sion	2-1
Thoune - Malley	1-0
Nordstern - Zurich	5-4
Berne - Fribourg	2-0

Zurich et Lucerne sont promus alors que Malley et Nordstern sont relégués.

#### Première Ligue

Langenthal - USBB	3-2
Central - Martigny	2-5
Sierre - Monthey	4-2

#### Deuxième Ligue

Vevey II - Chippis I	1-3
Aigle I - Viège I	2-3
Saint-Maurice I - Vignoble I	2-2
Sion II - Villeneuve I	1-0
Raron I - Montreux I	4-0

#### Troisième Ligue

Brig I - Saxon I	0-1
Chamoson I - Grône I	1-0
Vétroz I - Riddes I	3-2
Lens I - Ardon I	5-1
Salgesch I - Saint-Léonard I	4-1
Saint-Gingolph I - Fully I	1-4
Châteauneuf I - Muraz I	3-0
Martigny II - Leytron I	2-2
Vernayaz I - Monthey II forfait	3-0

#### Quatrième Ligue

Lens II - Bramois II forfait	3-0
Chippis II - Montana I	renvoyé
Bramois I - Vex I	3-0
Evolène I - Grimisuat I	renvoyé
Saint-Léonard I - E. S. Baar	0-4
Conthey I - Sion III	1-2
Bagnes I - Vollèges I	4-6
Evionnaz I - Troistorrents I	6-1
Muraz II - Vionnaz I	
Vouvry I - Bouveret I	0-6

#### JUNIORS A (groupe interrégional)

Monthey I - Cantonal I	
Martigny I - Servette I	1-3
Sierre I - Etoile Sporting I	6-3

#### Premier degré :

Viège I - Brigue I	2-2
Monthey II - Grône I	5-0
Sion I - Salgesch I	2-2

#### Deuxième degré

Saint-Maurice I - Saillon I	
Sion II - Leytron I	1-3

#### Troisième degré

Rarogne I - Saint-Léonard I	3-0
Chippis I - Lens I	1-3
Ayent I - Grimisuat I	5-2
Châteauneuf I - Vollèges I	7-1
Vétroz I - Fully II	3-3
Bagnes I - Martigny II	1-2
Bouveret I - Muraz I	
Vernayaz I - Troistorrents I	5-1
Riddes I - Conthey I	0-5

#### Juniors B :

Chippis I - Sion II	renvoyé
---------------------	---------

### Victoire hélas tardive!!

## CENTRAL - MARTIGNY 2-5

Stade de la Motta. 700 spectateurs. Terrain bon. Arbitre: M. Schriker, Berne: Trop large!

Equipes en présence: FC Central: Tschopp; Brügger, Marro; Papaux, Peissard, Passer; Neuhaus II, Poredos, Bourqui, Pilet, Zillweger (verrou).

Martigny (WM): Contat; Martinet, Manz, Giroud I; Ruchet, Giroud II; Antonioli, Sarrasin, Coutaz, Bertogliatti, Giroud III.

Le onze de Renko — eh oui, nous pouvons le proclamer tout haut — le onze ceh à notre ami Renko, comme au président Moret, aura fait une très belle saison, et tout cela avec les moyens modestes mis à la disposition des responsables.

Chacun sait que les Fribourgeois du Central sont très difficiles à battre dans leur fief. Or, aujourd'hui, le M. S. a triomphé d'une manière indiscutable de son vieux et sympathique rival des bords de la Sarine. Quand on est deuxième du groupe, on se doit de garder son rang, et Martigny, en ce chaud après-midi, n'a pas failli à son rôle, œuvrant à plaisir par des combinaisons savantes, au succès des couleurs valaisannes.

#### Le match

Celui-ci débute par un coup de théâtre. En effet, à la 1re minute déjà Bertogliatti, sur passe de Sarrasin, réalise, au grand dam des supporters locaux. La supériorité valaisanne s'affir-

me par sa technique plus poussée et, à la 9me minute, Coutaz, seul devant le gardien, met par-dessus. Mais, ce ne sera que partie remise, car à la 36me minute, Coutaz tire un coup franc sur la droite des buts valaisans. Bertogliatti, fin technicien, s'empare de la balle et la met au bon endroit de merveilleuse façon. La riposte fribourgeoise ne se fait pas attendre et, à la 37me minute, Pilet, adroitement démarqué, shoote au but, prenant de belle façon Contat à contre-pied.

La reprise est à peine entamée que Antonioli, sur magnifique centre de Coutaz, marque le 4me but. Sarrasin, ne voulant pas être en reste, marque le 5me but à la 68me minute. Central parvint à réduire l'écart, sur pénalty, trois minutes avant la fin.

Ainsi, pour son dernier match, le MS a obtenu au dehors une victoire largement méritée. Victoire qui n'en prend que plus de valuer puisque Renko ne jouait pas, ayant laissé son poste au jeune Ruchet. A noter que Central se passait également de son entraîneur Hartmann.

Et maintenant, il ne nous reste qu'à souhaiter de bonnes vacances aux footballeurs martigneraux qui terminent la compétition avec le titre de vice-champion. On peut les féliciter vivement pour cette performance et espérer que la prochaine saison sera aussi favorable au club martigneraux. L.

### Cinq buts pour Genoud I et deux pour Georgy

## SIERRE - MONTHEY 4-2

#### Mi-temps 1-0

Il fait bon, le vent souffle et quelque 500 spectateurs assistent à cet ultime derby valaisain qui est aussi le dernier match disputé par Sierre sur son terrain, par ailleurs en parfait état.

Les équipes s'alignent ainsi: Sierre: Antille; Berclaz, Lietti, Allégroz; Genoud II, Karleu; Pannatier, Camporini, Genoud I, Schneider, Thalman.

Monthey: Anker; Peyla, Dupont; Bussien, Kohli, Arluna; Berrut, Coppex, Birchler, Georgy, Wittenbach.

Arbitre: M. Chollet, Lausanne.

Le match débute d'une manière fort agréable, les deux équipes pratiquant un jeu très ouvert. A la 11e minute, Monthey concède le premier corner de la partie, puis un second à la 16e et un troisième à la 25e minute.

Ce léger avantage territorial sierrois se traduit par un but de toute beauté de Genoud I à la 31e minute, consécutif à une action remarquable dont Camporini Pannatier et Thalman, furent les artisans.

Monthey réagit et obtient deux coups de coin, mais c'est juste avant le repos.

Dès la reprise, les visiteurs attaquent. Hélas! M. Chollet (lent dans ses réactions) ne voit pas une faute de la main d'un Sierrois dans le rectangle de 16 m.

L'on pouvait craindre que Sierre ne se repose trop sur son but d'avance, selon son habitude; heureusement il n'en fut rien, car Genoud I porte la marque à 2-0 sur passe de Camporini à la 53e minute.

L'intérêt du match augmente, car le jeu se déroule d'une manière plus rapide, les Bas-Valaisans ne voulant pas se laisser conter fleurette. Georgy, sur passe de Wittenbach (61e) et sur passe de Bussien (69e) remonte, puis égalise de façon méritée.

A la 79e minute, Genoud I, réalisant le hat-trick, redonne l'avantage à ses couleurs, puis, trois minutes avant la fin du match, Camporini, d'un admirable coup franc, assure la victoire sierroise, somme toute méritée.

P. M.

## COUP D'ŒIL sur la vie politique, économique et sociale

### Encore plus de travailleurs étrangers

Le nombre des travailleurs étrangers marquait en février une augmentation de 10,4% par rapport à février 1957. Leur effectif s'élevait alors à 261 572. Ce très fort afflux d'étrangers ne menace nullement la situation des travailleurs suisses. En effet, une tension subsiste sur le marché du travail. A la fin de mars, on notait 4 821 offres d'emploi, alors que le nombre des chômeurs s'élevait à 3 505. Encore ce chiffre était-il anormalement élevé à l'époque, du fait des intempéries qui ont ralenti l'activité dans la construction au début du printemps.

### Une votation chargée

La votation du 6 juillet doit normalement comporter trois objets sur le plan fédéral: l'article routier de la constitution, celui sur le cinéma et l'arrêté fédéral sur les services d'instruction extraordinaires des compagnies de territoriaux. A cela s'ajouteront diverses votations cantonales et communales, selon les régions. On peut se demander si, parmi toutes ces questions aussi di-

verses que complexes, le pauvre électeur arrivera encore à s'y reconnaître. Il serait en tout cas désirable de renoncer à consulter le peuple sur les services d'instruction des territoriaux. Le referendum lancé contre cet arrêté est en effet devenu sans objet, du fait de la décision du gouvernement de ne pas convoquer ces cours, quelle que soit l'issue du scrutin.

### Sécurité d'abord

A l'heure actuelle, la dépense annuelle moyenne pour les assurances est de 3,5 milliards de francs pour l'ensemble de la Suisse. Cela représente le 13% du revenu national. Le succès des assurances n'a cessé de s'affirmer au cours de ces dernières décennies. Les montants versés aux compagnies d'assurance-vie à titre de primes en font foi. Ils ont en effet passé de 217 millions de francs en 1931, à 630 millions en 1956.

### L'industrie suisse se défend

Il est admis que la Suisse ne peut, à la longue, défendre ses positions sur les marchés mondiaux que si ses

## LUTTE

### La Fête cantonale de lutte à Saxon

Cette grande manifestation sportive a obtenu un succès complet grâce à la participation d'environ 80 lutteurs et à la présence d'un nombreux public.

Catégorie A: 1. Beat Thoni, Inertkirchen; 2. Albert Pollinger, St-Nicolas; 3. Bernard Dessimoz, Bramois; 4. Henri Mottier, La Chaux-de-Fonds; 5. Albini Tornay, Saxon; 6. Ernest Grossenbacher, La Chaux-de-Fonds; 7. Ernest Feux, Inertkirchen; 8. Charly Nicolet, Saxon; 9. Hans Wittwer, Lausanne; 10. Charly Dupont, Saxon; 11. Franz Degelo, Inertkirchen; 12. Hans Maurer, Frutigen; 13. Félix Brigger, St-Nicolas; 14. Hans Buhler, Frutigen; 15. Cyrille Evéquo, Lausanne; 16. Charles Zurfluh, Martigny, tous couronnés.

Catégorie B (palme): 1. Jules Mottier, Saxon; 2. Gérard Vouilloz, Martigny; 3. Roger Niggely, Illarsaz; 4. Roger Gay, Charrat.



A gauche: Le Circuit cycliste de la Suisse orientale à Kreuzlingen. Notre photo montre les trois premiers de la course dans un virage du parcours. Le vainqueur Heinz Graf mène devant l'Italien Giuseppe Barale (second) et Rolf Graf (troisième).

A droite: Première marche militaire à Zurich, gagnée par un Romand. La première compétition de marche militaire à Zurich a été gagnée par le Neuchâtelois grenadier Walter Gilgen. Le colonel cdt de division Ullmann félicite le vainqueur après l'arrivée.

## A travers le monde

### Troubles à Lisbonne

Vingt-trois blessés par des coups de feu ont été déjà dénombrés à la suite des troubles qui ont éclaté, hier soir, dans la partie centre nord de la ville.

La foule qui s'était amassée sur la place du Lycée Camoens où se tient le meeting du général Humberto Delgado,

a été repoussée, mais elle conspuait les forces de l'ordre. Un moment dispersés, les groupes se sont reformés aussitôt.

On crie «vive la République, vive la liberté». Des coups de feu isolés claquent par intervalles, puis bientôt la fusillade éclate et les chars font leur apparition. Selon des témoins oculaires ils auraient été attaqués avec des «cocktails Molotov». 23 blessés ont déjà été dénombrés.

### L'Assemblée nationale a voté la loi d'urgence

Le projet de loi instituant l'état d'urgence dans la métropole a été adopté vendredi par 361 voix contre 114, en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le Conseil de la République a également adopté, sans modification, le projet de loi par 211 voix contre 94.

Dans la déclaration qu'il a faite à la tribune, M. Pflimlin, faisant l'histoire des événements d'Algérie, indique:

«L'organisme dit «Comité de salut public», est composé de personnes qui semblent avoir des responsabilités dans les événements. Le général Massu aurait agi avec le souci d'éviter de nouveaux excès.

«Sur les intentions véritables du général Massu, les éléments d'information dont je dispose ne me permettent pas encore de porter un jugement.

«Aujourd'hui 16 mai, le général Salan a remplacé certains fonctionnaires sans consultation du gouvernement.

«Je suis obligé de poser avec gravité le problème de la place de l'armée dans la nation.

«Voici que certains de ses chefs semblent entrer dans une voie dangereuse pour l'unité de la nation. Les chefs de l'armée doivent comprendre que l'unité de la nation ne peut être maintenue que dans la République. Elle seule peut maintenir l'intégrité nationale.»

# POUR L'AGRICULTEUR

## Le morcellement des exploitations agricoles suisses

Le bureau fédéral de statistiques a publié un rapport provisoire sur la répartition des propriétés agricoles en Suisse et leur composition. On sait que les domaines comprenant de nombreuses parcelles, éloignées les unes des autres sont plus difficiles à exploiter car elles entraînent des pertes de temps et de transports, rendent parfois difficile l'utilisation des machines agricoles, en résumé rende l'entreprise moins rentable et moins rationnelle. Le morcellement a en outre, des inconvénients techniques plus graves, comme la mise en pleine valeur du terrain par des fumures uniformes, la perte de place par la multiplication des chemins, etc.

Le rapport analyse d'abord les causes de ce morcellement. Le droit de succession et le partage des biens entre les héritiers n'est pas la seule raison de la dispersion des domaines. La spéculation a été jusqu'à l'interdiction de vente de trois ans cause de nombreux morcellements.

Les milieux agricoles de la plupart de nos cantons se sont rendus compte, depuis de nombreuses années déjà de la nécessité des remaniements parcellaires. Si ces transformations n'ont pas toujours été faciles, car le paysan est justement attaché à sa terre et hésite souvent à l'échanger contre une autre de valeur identique, les remaniements parcellaires entrepris depuis avant 1939 et pendant la guerre n'ont pas rencontré les oppositions farouches qu'il a fallu vaincre et qu'il faudra encore éliminer chez certains de nos voisins. Pour convaincre les populations d'une région proche de Paris il a fallu pendant des mois organiser des conférences d'information, mettre en branle la propagande par la radio, la télévision et la presse. Bien sûr, tout le monde n'est pas aussi buté que cet agriculteur du sud de la France que nous avons rencontré un jour et qui employait 8 heures de char attelé par son cheval pour aller labourer, semer, moissonner un petit champ de blé qui faisait à peine 600 mètres carrés. Comme on lui expliquait que son blé lui revenait environ le double de ce qu'il pouvait le vendre, il nous répondait simplement: « C'est

mon champ et le blé y est bien plus beau ». Il aurait eu sans doute raison dans une époque où la lutte pour la vie n'était pas aussi sévère qu'aujourd'hui et où le geste gratuit avait encore sa valeur.

On peut donc constater qu'en Suisse, s'il y a encore trop de propriétés morcelées la situation depuis 1939 s'est nettement améliorée. Cela est dû, sans doute en partie, à l'extension de la culture des champs pendant la guerre.

Le recensement de 1955 nous donne 202 408 exploitations contre 234 525 en 1939.

Mais on doit constater, en revanche qu'il y a encore plus de 279 exploitations comprenant plus de 150 parcelles, 390

exploitations comprenant plus de 101 parcelles, etc.

Ces quelques chiffres suffisent pour montrer le travail qu'il reste encore à faire.

L'évolution de notre économie vers une coopération plus large avec les pays de la zone de libre échange nous oblige à faire encore de grands efforts, si nous voulons que notre agriculture puisse être exploitée rationnellement et supporter la concurrence étrangère.

Nous avons besoin pour atteindre ce but de disposer de plus de spécialistes et de plus de capitaux. Le rapport suggère également « d'abaisser le prix des remaniements parcellaires et d'accélérer l'exécution en renonçant à certains détails de classification du terrain et d'abandonner puis en simplifiant certaines prescriptions juridiques et techniques concernant la tenue des registres fonciers ».

## Le réveil du printemps à la montagne



Il semble que maintenant l'hiver doive faire place au printemps même dans nos hautes vallées. Le föhn se charge de nettoyer les pâturages de la neige qui les recouvrait, les éveillant de leur long sommeil hivernal: déjà les fleurs aux brillantes couleurs commencent à égayer le paysage. Mais l'hiver est tenace, et si l'on peut espérer enfin une année sans gel, tout danger n'est pas définitivement écarté. Ce n'est qu'en juin que l'on pourra respirer, tant les surprises demeurent possibles.

## ECHOS ET VARIETES

### Il n'est jamais trop tard

L'école maternelle d'Acquariva Delle Fonti, en Italie, compte depuis quelques mois parmi ses élèves une femme de 59 ans, Mme Laura Lenoci. C'est afin de pouvoir correspondre avec son fils, qui doit émigrer sous peu en Amérique, que Mme Lenoci, qui ne savait jusqu'alors ni lire ni écrire, est entrée à l'école. Elle y a fait des progrès si rapides qu'elle vient de passer dans une classe supérieure.

### Les animaux sont malheureux en Angleterre!

C'était toute la légende de l'Angleterre amie des bêtes et servante de la Société Protectrice des Animaux qui s'effondrait et Mrs Eileen Green, Anglaise, 35 ans, n'a pas voulu admettre une chose aussi affreuse. Elle a couru au G.O.C. de la S.P.A. londonienne. Elle a saisi d'une main le bras du lieutenant-colonel Peter Synot, de l'autre elle secouait par l'épaule Fred Sales. - Vous mentez! - Quand, Madame? - Quand vous concluez votre enquête sur les animaux abandonnés en Angleterre par cette phrase: « les Britanniques se trompent quand ils disent qu'ils aiment les animaux ». Je les adore. - Vous Madame, oui, mais, hélas, les chiffres sont là. Il a fallu un an d'enquête au lieutenant-colonel pour les établir mais il a raison: ils sont là. Il y a en Angleterre un million de chats errants et près de 500.000 chiens abandonnés, soit un chat errant pour six qui ont des foyers. Chaque année, la S.P.A. anglaise doit se pencher sur 25.000 cas de cruauté envers les animaux. Depuis 1945, les tribunaux ont retiré à plus de 1000 personnes la licence qui leur permet d'avoir un chien. En 1946, 300 personnes ont été condamnées pour sévices envers leur chien ou leur chat et, chaque année, depuis la guerre, dans ce qu'on croyait être le paradis des animaux, les cas de cruauté augmentent.

### Un concours posthume

Le « Times » a publié, sur ordre de l'exécuteur testamentaire de George Bernard Shaw, l'annonce de l'ouverture d'un concours pour l'invention d'un alphabet de 40 lettres permettant de transcrire tous les sons de la langue anglaise avec un seul signe. Le célèbre écrivain, qui a pris cette disposition peu avant sa mort, en 1950, a stipulé que 16 des lettres du nouvel alphabet devront être des voyelles et que tout procédé s'inspirant de la sténographie devra être banni. Le gagnant du concours recevra un prix de 500 livres.

### Plus de 16 millions de francs suisses dans un corset

Une passagère du paquebot « Président Wilson », venant du Japon, a déclaré lundi, à son arrivée à Honolulu qu'elle avait jeté par mégarde, au cours de la traversée, un corset dans lequel elle avait dissimulé des bijoux d'une valeur de 40.000 dollars (plus de 16 millions de francs suisses!). Mme Marie Adams Musto a précisé que ces bijoux comprenaient cinq bagues de diamant et un bracelet-montre incrusté de diamants. Elle a déclaré qu'elle avait jeté le corset le 7 mai dans une corbeille à papier dont le steward avait précipité le contenu par dessus bord le même jour.

### Une chasse d'un nouveau genre

Un vétérinaire américain et sa femme sont partis en Afrique pour chasser avec... des produits anesthésiants. Le Dr Deets Pickett a déclaré qu'il allait essayer d'injecter ces produits aux animaux avec un fusil pneumatique qui lance des seringues pointues. « On peut penser, a-t-il dit, qu'une inconscience partielle et une paralysie temporaire se produiront, de 10 secondes à deux minutes après l'injection ». Le Dr Pickett a l'intention d'élever un hôpital à Yaoundé, au Cameroun français, pour y étudier les maladies des animaux.

## LE PROGRAMME DE SOTTENS

### Lundi 19 mai

7 00 Concerto en mi bémol majeur (Mozart) - 7 15 Informations - 7 20 Bonjour en musique - 11 00 Musiques et refrains de partout - 11 20 Vies intimes, vies romanesques: Hector Berlioz - 11 30 Divertimento (Béla Bartók - 12 00 Au carillon de midi - 12 45 Informations - 12 55 M.M. Pic et Colégramme - 13 10 Et en avant la musique - 13 35 Musique légère - 13 55 Femmes chez elles - 16 00 Feuilleton: Anna Karénine, de Léon Tolstoï - 16 20 Trois musiciens virtuoses: Giordano, Leonecavallo et Puccini - 16 40 Trio à cordes en si bémol majeur (Franz Schubert) - 17 00 L'Alpujarra, paradis perdu de l'Andalousie - 17 25 Trio en sol majeur (Beethoven) - 17 50 Image à deux sons - 18 00 Rendez-vous à Genève - 18 25 Micro-partout - 19 05 Tour cycliste d'Italie - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Divertissement musical - 20 00 Enigmes et aventures: Le monstre vert - 20 35 Orchestre - 21 00 La Boule d'or - 22 30 Informations - 22 35 Poésie à quatre voix - 23 05 Au seuil du rêve.

### Mardi 20 mai

7 00 Radio-Lausanne vous dit bonjour - 7 15 Informations - 7 20 Gai réveil - 11 00 Romances italiennes - 12 00 Joyeux pèlemêle - 12 15 La discothèque du curieux - 12 30 Le quart d'heure de l'accordéon - 12 45 Informations - 12 55 Intermèzzo - 13 00 Mardi les gars - 13 10 Soufflons un peu - 13 25 Du film à l'opéra - 16 00 Au goût du jour -

16 30 Les visiteurs de seize heures treute - 17 35 Conversation littéraire avec Roger Caillois - 17 45 Musique de danse - 18 00 Le micro dans la vie - 18 30 Cinémagazine - 18 55 Le micro dans la vie - 19 08 Tour cycliste d'Italie - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Comptines et jeux d'enfants - 20 00 Le Forum de Radio-Lausanne - 20 20 Disques - 20 30 Soirée théâtrale: Deux heures à vivre, de Pierre Descaves et Paul Cazagne - 22 30 Informations - 22 35 L'arbre généalogique de la chanson - 23 05 Orchestre.

### Mercredi 21 mai

7 00 Orchestre - 7 15 Informations - 7 20 Sourire aux lèvres - 8 00 L'Université radiophonique internationale - 9 00 Sonate en sol mineur (Haendel) - 9 15 Emission radiocollaire - 9 45 Oeuvres de Schumann et Schubert - 10 10 Reprise de l'émission radiocollaire - 10 40 Concerto No 2, en mi bémol majeur (Richard Strauss) - 11 00 Rêve de valse (Oscar Strauss) - 11 45 Refrains et chansons modernes - 12 00 Au carillon de midi - 12 45 Informations - 12 55 Le catalogue des nouveautés - 13 20 Piano - 16 00 Le feuilleton: Anna Karénine, de Léon Tolstoï - 16 20 Orchestre - 16 30 De Fauré à Debussy - 17 00 Musiques pour les enfants - 17 30 L'heure des enfants, avec Océane Henri - 18 15 Nouvelles du monde chrétien - 18 25 Micro-partout - 19 05 Tour cycliste d'Italie - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Orchestre - 20 00 Questionnez, on vous répondra - 20 20 Chants, par la Chorale des Amis de la nature - 20 30 Concert symphonique - 22 30 Informations - 22 35 Jazz à la carte.

SD 2 B

Propre...  
et fraîche comme une rose!

Comme elle se sent fraîche et pleine d'assurance... grâce au double morceau SUNLIGHT, un savon pur, que l'on aime du premier coup!



2 grands morceaux  
1 pour la salle de bain  
1 pour la cuisine  
seulement 90 cts!

le savon de toilette qui rafraîchit!

## Banque de Martigny

Closuit & Cie S. A.

MAISON FONDÉE EN 1871

Bons de dépôts	à 3 ans	4 %
	à 5 ans	4,25 %
Carnets d'épargne	nominatifs ou au porteur	3,25 %

On cherche un ou deux

ménagers-  
charpentiers

actifs et capables. Entrée immédiate. Salaire à convenir.

Ecrire s'ch. N° 172 à Publicitas Martigny.

Favorisez  
le commerce  
local

Hôtel de montagne demande pour la saison d'été une jeune

filles de salle

et une

filles de chambre

Bons gains. S'adresser à l'Hôtel du Glacier, Trient, tél. 026 - 6 13 94.

A vendre  
un monoaxe  
Bücher

avec remorque, 1954. Faire offres écrites sous chiffres P 20 540 S à Publicitas, Sion.

Appartement

1 pièce à remettre à Martigny-Bourg, pour cause de départ, confort. - Tél. (026) 6 13 09 renseignera.

TOMATES

Gloire du Rhin originale, forts plantons. Disponibles de suite. Chez J. Aegerter jardinier, Chailly/Clarens, tél. 6 34 87.

Apportez

assez tôt vos annonces

## La réorganisation judiciaire

II.

Les JUGES D'INSTRUCTIONS SPECIALISES introduits par le projet de 1944 sont ABANDONNES. Ce juge instruit les causes, mais ne juge pas au fond. Une fois l'instruction close, le dossier est renvoyé à l'autorité de jugement. Le Conseil d'Etat renonce aujourd'hui à conseiller une telle institution qui a déjà été repoussée deux fois par le peuple [en 1894 et en 1924].

Après mûr examen et tout en admettant qu'on puisse balancer entre les deux systèmes (Projet de 1944 et Loi actuelle), nous nous rangeons aux arguments développés par le Conseil d'Etat dans son Message, et spécialement au premier :

Le juge moderne, dans tout le cours de l'enquête et des investigations qui vont le conduire à la découverte du délit et de son auteur, est largement et fatalement tributaire D'ORGANES AUXILIAIRES : policiers, d'abord, puis médecins-légitistes, chimistes, psychiatres, experts, graphologues, etc. Dans le temps où le concours de tant de « spécialistes » est devenu quasi inéluctable, y a-t-il une « raison suffisante » pour créer des juges d'instruction spécialisés ?

Le projet prévoit d'ailleurs, en cas de besoin, d'alléger la tâche de certains tribunaux en nommant dans les districts où cela se justifiera des juges « ad hoc » [article 5 de la Loi, chif. 9]. Mais il faut comprendre par là, nous dit le Conseil d'Etat, qu'on pourra (le Grand Conseil) suivant le cas, confier certaines causes au JUGE INSTRUCTEUR MOINS CHARGÉ du District voisin ou adjoindre au principal un suppléant. Le Grand Conseil aura même la faculté, par voie de décret, de modifier le nombre — maintenu actuellement à 9 — et la juridiction des juges instructeurs, soit d'augmenter les membres du Tribunal cantonal.

III.

Le projet consacre un chapitre (le Vème) à la surveillance des avocats. La Chambre de surveillance, composée de 5 membres [3 avocats et 2 juges cantonaux] nommés par le Conseil d'Etat, veille à la dignité professionnelle et aux règles de la collégialité ; elle prononce des sanctions mineures. Le Tribunal cantonal prononce, lui, des peines disciplinaires pour les manquements graves : suspension ou retrait de patente. L'on est autorisé à dire que l'inclusion d'un chapitre sur la surveillance des avocats dans une loi d'organisation judiciaire est la confirmation du rôle d'auxiliaires de la justice qu'on veut bien décerner aux membres du barreau, sans avoir jusqu'ici tiré toutes les conséquences d'une si noble appellation.

La rétribution des avocats d'office dont les honoraires et débours seront dorénavant réglés par la Caisse de l'Etat (article 19) à défaut du client, mettra fin à une injustice qui n'a que trop duré : le client y retrouvera également son compte.

IV.

Ajoutons, parmi les innovations du projet, que les greffiers des juges instructeurs ne seront plus nommés « par les autorités qu'ils assistent » [art. 37 du Régl. d'exéc. du Code proc. civ.], mais PAR LE TRIBUNAL CANTONAL. Ils devront tenir une comptabilité prescrite par l'autorité administrative et fourniront des sûretés. Il faut souhaiter, pour supprimer certains abus et des abus certains, que le mode de rétribution des greffiers décourage définitivement l'enflure des frais de copies en marge de la recherche de la vérité. Les mêmes soucis d'économie commandent que les Juges de Commune soient strictement surveillés dans le choix de leur greffier. Il appartiendra aux lois de procédure en chantier, de réglementer ces domaines.

Nous pouvons conclure en ayant la satisfaction de déclarer que le projet de loi sur l'organisation judiciaire, qui est soumis au Grand Conseil, en premiers débats, est une œuvre sage, inspirée par le progrès, sans ignorer les coutumes et le caractère particulier de notre canton.

Il doit être complété sans tarder par l'adoption des nouvelles lois de procédure pénale et civile.

### Un chien tue 15 moutons

A Sargans, un chien s'est introduit nuitamment dans un enclos à moutons et s'est attaqué aux animaux. Le matin on a trouvé douze moutons morts et trois si grièvement mordus qu'il fallut les abattre. La même nuit, ce chien sauvage s'est attaqué à un autre troupeau de moutons, mais il a été chassé par le berger. Les dégâts sont évalués à 3 000 francs.

# CHRONIQUE DE MARTIGNY

## Henri Moret

C'est avec profonde douleur que nous apprenons le décès, à l'âge de 83 ans, de M. Henri Moret, horloger. Figure typiquement martigneraise, exemple d'artisan et de commerçant consciencieux, soucieux au premier chef de la bienfaisance et de la qualité du travail, M. Moret était un homme de bien unanimement apprécié et respecté. Le temps et la place nous manquent ce matin pour rappeler la carrière disparue. Une plume amie la retracera dans notre prochaine édition.

Nous voulons dire à MM. Roger et Guy Moret, à Mme Paul Marli, à ce grand ami du « Confédéré » qu'est M. Louis Moret, frère du défunt, ainsi qu'à toute la famille en peine l'expression de notre profonde sympathie et notre vive compassion dans le deuil qui les frappe.

## Autour d'un jubilé

La Société coopérative de consommation « L'Avenir » a cinquante ans cette année. Fondé le 16 mai 1908, le magasin principal était ouvert alors de 6 h. du matin à 9 h. du soir, les dimanches et fêtes également. Un conseil d'administration à la page et des employés très dévoués ont contribué à la bonne marche de cette société. Aujourd'hui, on peut admirer le magnifique bâtiment de l'avenue de la Gare, avec son magasin self-service, qui fait l'orgueil des nombreux membres coopérateurs. Des premiers employés, seule la vendeuse est actuellement en vie. C'est Mme Louise Meunier-Pierroz, épouse de notre marguillier, qui est restée très attachée à sa Coopérative. Nous la félicitons et lui souhaitons encore d'heureux jours.

## Exercice

### des sapeurs-pompiers

Ce soir, dès 19 heures, notre corps de sapeurs-pompiers effectuera un exercice sous les ordres du capitaine Franc. Il se terminera, comme d'habitude, par une action d'alerte pour laquelle la nouvelle pompe à moteur à très grande puissance sera utilisée.

## Chronique de Sierre

### Sierre s'apprête à recevoir les musiciens valaisans

Deux semaines seulement nous séparent de la Fête cantonale des musiques, qui verra affluer dans les murs de Sierre les nombreuses cohortes de musiciens venant de toutes les parties du pays.

Aussi les préparatifs sont-ils activement poussés et les divers comités sont-ils constamment sur la brèche pour que tout soit au point pour les 31 mai et 1er juin prochains.

Ce n'est d'ailleurs pas une petite chose que de mettre sur pied une manifestation de cette envergure, et de faire en sorte que nos hôtes et amis remportent de ces journées musicales le meilleur des souvenirs.

Mais on peut d'ores et déjà être assuré que les participants à cette importante fête seront cordialement accueillis et que c'est dans la plus franche camaraderie qu'ils passeront en la cité du Soleil des heures d'amitié et de liesse.

La « Géronde ». Harmonie municipale de Sierre et société organisatrice de la Fête cantonale se réjouit de saluer les quelque 2000 musiciens qui seront ses hôtes, et leurs phalanges d'amis et d'accompagnants. Tous seront les bienvenus.

On sait que 42 sociétés se sont inscrites pour cette revue musicale qui fera date dans les annales du canton. C'est souligner toute l'importance de cette manifestation que d'articuler de tels chiffres et engager en même temps tous les mélomanes à répondre présent à l'appel qui leur est adressé.

### Un avion belge s'écrase à Casablanca 64 morts

Un avion de ligne de la compagnie belge Sabena s'est abattu dimanche près de Casablanca. Cet accident a fait 64 morts. Il y a quatre rescapés. Une dizaine d'enfants se trouvaient à bord. L'avion venait de Bruxelles et se dirigeait vers Léopoldville.

L'appareil qui allait faire escale à Casablanca, se présenta sur le terrain, un moteur arrêté. Il manqua une première fois la piste, remit les gaz, mais en perte de vitesse il s'écrasa au sol à proximité des installations militaires françaises.

## Jack Rollan et son « Quatre mâts » ont conquis le public

Vendredi soir, le « Quatre mâts » de Jack Rollan et de sa remarquable équipe a fait escale à Martigny. On peut dire qu'il « naviguait » en eaux martigneraises car la pluie diluvienne avait transformé en marécage l'ancien parc des sports et en... cale frigorifique l'intérieur de la vaste tente que montre notre photo. Aussi bien Jack Rollan, que notre photographe Romagnoli est allé trouver avant le spectacle, a-t-il dédié cette photo de cette question ironique : « C'est ça, le soleil du Valais ? »



Non, ce n'est pas ça, mais il faut reconnaître que le commandant Rollan, son second Apothéloz et le dynamique équipage du « Quatre mâts » ont réussi, pendant quatre heures pleines, à faire oublier les cataractes célestes et à créer cette chaleur malheureusement absente sous la vaste toile. La longue ovation qui salua la fin de ce merveilleux spectacle a marqué le contentement de chacun.

Et Jack Rollan peut tenir cet hommage pour le plus précieux des encouragements car le public martigneraise est difficile.

« Y en a point comme nous », c'est d'esprit — et du meilleur ! — de gags, de jeux de scène ; c'est un spectacle pétillant de malice, de satire, qui tire ses effets de la combinaison de tous les genres traditionnels du théâtre et du music-hall ; c'est une revue qui vous fait rire aux larmes d'un bout à l'autre sans charge grossière et sans calembour.

## Assemblée de la Société de Développement

Les membres de la Société de Développement sont convoqués en assemblée générale, le mercredi 21 mai 1958, à 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

1. Protocole. 2. Comptes. 3. Rapport des vérificateurs. 4. Budget. 5. Rapport présidentiel. 6. Elections statutaires. 7. Propositions individuelles. 8. Conférence de M. H. Roh. dir. de l'Office de recherches économiques et industrielles. Sion. Le comité

## Le cinquantenaire de l'Harmonie municipale

La « Landwehr » de Genève et l'Harmonie de Sion en nos murs

Depuis un certain temps déjà œuvre dans l'ombre un comité présidé par M. Ami Doudin, en vue de célébrer le Cinquantenaire de l'Harmonie municipale de Martigny-Ville.

C'est en 1908 en effet que, sur le bateau ramenant la « Cécilia » d'alors de Bône à Marseille, les dirigeants décidèrent de transformer notre corps de musique local de fanfare en harmonie.

Cet événement sera marqué en notre ville par de grandioses festivités qui se dérouleront les 20, 21 et 22 juin prochains.

Qu'il suffise de signaler pour aujourd'hui que d'ores et déjà on a pu s'assurer la participation du « Corps de musique de Landwehr, Harmonie militaire de l'Etat de Genève » et de l'Harmonie de la ville de Sion — qui toutes deux donneront, dans une cantine qui sera aménagée pour la circonstance, un concert de gala, tandis que notre Harmonie municipale se produira également en un concert commémoratif.

Une plaquette souvenir, retraçant l'histoire de la musique instrumentale en notre ville depuis cent ans et rappelant par le fait même de nombreux épisodes de notre vie locale est actuellement sous presse. Cet ouvrage passablement volumineux a été écrit par M. Jules Damay qui joint à ses qualités éminentes de clarinettiste solo celles d'un fin lettré et d'un historien érudit.

D'autres manifestations sont prévues sur lesquelles nous reviendrons.

Pour l'instant, chaque Martigneraise inscrira ces dates sur son agenda et se préparera à s'associer à cet événement artistique de la plus haute importance.

## Groupe de Martigny du C. A. S.

Les membres sont convoqués en assemblée de printemps le jeudi 22 mai 1958, à 18 h. 30, à Leytron, au café de l'Union.

Ordre du jour :

18 h. 30 : Séance administrative : 20 h. 00 : Souper : 21 h. 15 : Conférence de M. Eugène Moret : Problème du tourisme régional.

Départ en voiture : 18 h. 15, place Centrale, Martigny-Ville.

Coût du souper : Fr. 5.—

Inscription auprès du chef des courses (téléphone 6 11 71 et 6 10 86) jusqu'au mardi soir au plus tard, pour faciliter l'organisation de cette assemblée. En l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, cher collègue clubiste, nos salutations monterosiennes. Le comité

## Le concert de la « Liberté »

Un nombreux public a apprécié hier dimanche le concert donné sur la place Centrale par la fanfare radicale « La Liberté » de Fully, après une aubade à l'hôpital qui fut vivement goûtée par les malades.

Nous exprimons nos plus vifs remerciements aux musiciens radicaux de Fully pour leur geste aimable et élégant qui a contribué à agrémenter ce beau dimanche de printemps à Martigny.

## BASKET-BALL

### Coupe suisse

Martigny I—Sion I 77-48

Comme je le disais dans mon dernier compte-rendu : Que tous continuent à s'entraîner sérieusement et il y aura encore de beaux résultats à enregistrer. Comme beau résultat c'en est vraiment un, celui que l'équipe Ire est allé glaner à Sion l'autre soir. En Coupe suisse, nos joueurs ont réussi à battre, chez eux, les Séduois — et ceci par le score de 77 à 48. Bravo, toute l'équipe, et continuez sur votre lancée. We

## SPECTACLES

### Au Cinéma ETOILE

Lundi 19 et mardi 20 : Laurel et Hardy, les maîtres du rire, dans leur film le plus drôle. Dans leur meilleur film : BONS POUR LE SERVICE. Un tourbillon d'humour. Une suite ininterrompue

†

Monsieur et Madame Roger MORET, DEFAYES et leurs enfants Arlette et Claudine, à Martigny ; Monsieur et Madame Guy MORET, MINOIA et leurs enfants Gérard et Philippe ; Madame et Monsieur Paul MARTI MORET et leurs enfants Sylviane et Colette ; Madame veuve Jacques LOEHRER et famille ; Madame veuve Georges DUPUIS et famille ; Monsieur et Madame Louis MORET ; Madame veuve Jules MORET et famille, à Berne ; Madame veuve Ernest EXHENRY et famille, à Champéry ; Madame veuve Théodore EXHENRY et famille, à Zurich ; Les familles de Paul MORET, Adolphe MORET, Joseph MORET, Théophile EXHENRY, Charles EXHENRY, Edmond EXHENRY, Paul RIBORDY, Henri BERRA, Ignace CHAPELAY et Paul DEFAGO ; les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

## Henri MORET

horloger-bijoutier

leur très cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin,

enlevé à leur tendre affection le 17 mai 1958, à Martigny, dans sa 83ème année, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le mardi 20 mai 1958, à 10 h. 30.

R. I. P.

†

Le Martigny-Sports a le pénible devoir de faire part du décès de

## Monsieur Henri MORET

horloger-bijoutier

père de son dévoué président M. Guy Moret.

L'ensevelissement auquel les membres sont priés d'assister aura lieu à Martigny-Ville, le mardi 20 mai, à 10 h. 30.

†

Le Chœur d'hommes de Martigny a le profond regret de faire part à ses membres du décès de

## Monsieur Henri MORET

père de son membre d'honneur dévoué Roger Moret et de son membre actif Guy Moret et beau-père de son membre du comité Paul Marti.

Les membres sont priés de prendre part aux obsèques.

†

La Société de Gym hommes de Martigny-Ville a le grand chagrin de faire part du décès de

## Monsieur Henri MORET

membre d'honneur

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

d'incidents drôlatiques et de situations bouffonnes — Une heure et demie de fou-rire !

Dès mercredi 21 :

Une implacable enquête sur la route mystérieuse des stupéfiants — Toutes les polices contre la pègre internationale — Un coup de fil à l'échelle du monde : POLICE INTERNATIONALE. Des suspenses en chaîne... avec Victor Mature, Anita Ekberg et Trevor Howard. Un film unique qui a pour cadre les bas-fonds des capitales de la drogue. En cinémascope.

AU CORSO

Dès demain mardi, un film extraordinaire : L'EPOUSE DE LA MER, en cinémascope et en couleurs. Une fantastique histoire vraie ! En 1947 parurent dans la presse anglaise des messages personnels qui éveillèrent l'attention de milliers de lecteurs. Mais, hélas, il n'y eut point de réponse de la part de la principale intéressée. Ce film est l'histoire de cet homme qui signe « Biscuit » et qui recherche une femme qu'il a connue en plein océan sur un radeau où, en compagnie de deux autres naufragés, ils voyaient leur navire coulé. C'est à leur tragique odyssée que nous assistons et à la cohabitation périlleuse de trois hommes et d'une femme qui essaient de sauver leur vie. En complément : un splendide documentaire sur Israël — ISRAEL, TERRE DE LA BIBLE, en cinémascope.

Horaires : Ce soir ciné-club. Dès demain mardi, à 20 h. 30. Location 6 16 22.

## Le record de la Record: sa tenue de route

Cette étonnante stabilité, elle la doit à 4 innovations: son centre de gravité plus bas, son axe avant de conception nouvelle, sa voie plus large, sa suspension à action progressive. Ce sont 4 raisons de vous réjouir, car elles quadruplent votre sécurité.

Mais ce n'est pas tout. La nouvelle Opel Record est plus spacieuse aussi, plus confortable, mieux équipée: En voulez-vous la preuve? La nouvelle Record vous attend pour un essai. Téléphoquez-nous!



Opel la voiture de confiance  
Opel Record Fr. 8150.-  
Opel Olympia Fr. 7250.-

**J.-J. CASANOVA**  
Saint-Maurice  
Tél. 3 63 90

## Bourgeoisie de Monthey Soumission

L'Administration bourgeoise de Monthey met en soumission les travaux de correction de la route forestière de Sassex-Tovassière, au plat de They sur Morgins.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la Bourgeoisie.

Une vision locale aura lieu le mercredi 21 mai 1958; rendez-vous au Café Bellevue à Morgins, à 14 heures.

Les soumissions sont à adresser au bureau de la Bourgeoisie sous pli fermé pour le samedi 24 mai 1958, à 18 heures (date du timbre postal).

L'Administration.

## Senior



LE PULVERISATEUR LE PLUS DEMANDE

CONTENANCES AVEC LANCE REVOLVER

15 l. Fr. 118.-  
18 l. Fr. 120.-

nouveau Senior « Flox 10 l. »

léger, pour la ménagère Fr. 86,-

Dépositaires pour le Valais:  
**Delaloye & Joliat - Sion**

## ARRIVAGE d'un convoi de CHEVAUX ET PONEYS

de 4 à 5 ans. Vente et Echange.  
Pierre COTTAGNOUD, Vétroz, tél. (027) 4 12 20

## Autos - Occasions

A vendre  
1 VW luxe 1956 - 1 Anglia luxe 1956 - 1 Anglia luxe 1957 - 1 Jeep (moteur neuf) avec remorque basculante Fr. 4.500.  
Raoul Lugon - Ardon - Tél. 027 / 4 12 50

## Votre Hernie ne vous gênera plus jamais!

LA METHODE MODERNE, SANS PELOTE NI RESORT. - MYOPLASTIC-KLEBER supplée à la déficience de la paroi et maintient les organes en place avec douceur et sans gêne « COMME AVEC LES MAINS ». Votre sécurité ainsi assurée, vous pourrez « comme avant » faire les travaux les plus pénibles et supporter toutes fatigues. Créé et fabriqué par l'INSTITUT HERNIAIRE DE LYON, MYOPLASTIC est appliqué en Suisse depuis 1948, sous la responsabilité du Dr A. a Marca, notre agent général, pharmacien à Fribourg, par l'assistant spécialisé chez les mêmes pharmaciens dépositaires, ou chacun de vous peut se renseigner librement sans engagement. Vous pourrez constater que MYOPLASTIC est un véritable « muscle de secours » souple, léger, facile à porter par tous, en toutes saisons. Mais assistez plutôt aux démonstrations gratuites de notre assistant spécialisé, qui ont lieu de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures, à :

MARTIGNY: Monsieur Ed. Lovey, Pharmacie Centrale, samedi 24 mai, après-midi seulement.



Insecticide et acaricide à base de Parathion pour pulvérisations

Le produit idéal pour combattre les **pucerons, araignées rouges, etc.**

## Nous cherchons pour notre dépôt d'Ardon magasinier

connaissant l'allemand et le français.  
Faire offres avec certificats et curriculum vitae à: Société Anonyme Conrad Zschokke, dépôt d'Ardon-Vétroz, ARDON.

## Cinéma

Lundi 19 et mardi 20 mai: Laurel et Hardy dans

**BONS POUR LE SERVICE**

Dès mercredi 21: Une implacable enquête:

**POLICE INTERNATIONALE**  
av. Victor Mature et Anita Ekberg. En cinémascope.

Ce soir ciné-club. Dès demain en grande première valaisanne

**L'ÉPOUSE DE LA MER**

avec Richard Burton et Joan Collins, un film extraordinaire en cinémascope



Nous cherchons pour le Bas-Valais (évent. tout le Valais romand) un

## vendeur d'automobiles

expérimenté et sérieux, pour marque de voitures et camions très bien introduite.

Offres écrites s/ch. P 6702 S à Publicitas, Sion.

## A vendre Simar

8 CV, modèle récent, av. accessoires. (2 fraises 40/60, buteuse à asperges et treuil) le tout en parfait état. Prix avantageux.  
Téléphone (026) 6 22 80.

## Commerce d'Orsières demande une vendeuse

ou apprentie ou débutante.  
Faire offres avec présentations sous chiffre R. 2006 au Journal « Le Rhône », Martigny.

Georges Dejean

FACE A LA VIE

## Un Soir d'Ecosse

ROMAN

15

Alerté par son successeur, le gentilhomme écossais faisait de plus fréquentes apparitions à Londres. Mary Graven, sa nièce et pupille, l'y accompagnait quelquefois. Elle égayait le home confortable que son oncle avait conservé près de la capitale, à Richmond. Elle était la joie et l'orgueil du lord. Intelligente et gracieuse, de taille élancée, le visage d'un teint éblouissant, éclairé par de grands yeux bleus, elle avait l'humeur primesautière, un tantinet taquine, relevée par des pointes spirituelles qui faisaient rechercher sa conversation. Ses allures émancipées, un peu désinvoltes, avaient refroidi plus d'un prétendant; mais elle s'en moquait, ne songeant pas du tout au mariage.

A Richmond, le train de maison était des plus réduits. Une cuisinière, une femme de chambre et un domestique mâle, ancien soldat qui avait servi, sous les ordres du lord, aux Indes.

Un soir de juin, Meursac, en séjour à Londres, demanda audience à Lord Gleneagle qui l'invita à dîner. Au cours de l'entretien, le nom de Kindermuller fut évoqué.

— Il est de nouveau ici, fit Raoul. Je l'ai rencontré hier à Hyde Park. Il m'a confirmé quel bon souvenir il avait conservé de votre accueil.

— Que fait-il à Londres? demanda le lord d'un ton détaché.

— A vrai dire, je l'ignore. Il m'a parlé vaguement d'une Société de produits chimiques dans laquelle il est intéressé et qui dé-

sire augmenter son chiffre d'affaires en Grande Bretagne. Voyage-t-il pour cette firme, c'est possible.

— Avez-vous parlé de l'éventualité d'une guerre? interrogea encore le lord.

Meursac eut un geste insouciant.

— Pas cette fois-ci. Kindermuller n'est plus tout à fait le même. Je l'ai trouvé soucieux, comme si une contrariété occupait son esprit. Nous devons nous rencontrer demain vers onze heures.

— Si cela peut vous être agréable, venez prendre le thé chez moi, fit le gentilhomme écossais.

— Volontiers, et je crois que Kindermuller acceptera avec enthousiasme.

\*\*\*

Mary Graven servit le thé. Elle y mit cette grâce innée qu'elle possédait à un haut degré et les jeunes gens la jugèrent charmante.

Meursac avait eu l'avantage de la voir plusieurs fois; quant à Kindermuller, si prévenu qu'il fût contre les habitants de la Grande-Bretagne, il ne put se défendre d'une admiration profonde. La conversation aborda plusieurs sujets. On parla sports, littérature puis aviation. Le maître de céans intervenait peu, mais toujours à propos. Bien qu'il en imposât par sa distinction, son air de supériorité, si naturel, il savait mettre tout le monde à l'aise. Il remarqua qu'Kindermuller l'observait parfois avec une curiosité intense, mal dissimulée.

Le jeune homme était en effet surpris de constater combien son hôte, qu'on lui avait dépeint comme le digne représentant d'une race égoïste, hypocrite et autoritaire, était différent des chefs de la Nouvelle Allemagne.

« Une exception qui ne fait que confirmer la règle. D'ailleurs Lord Gleneagle est Ecossais, se disait-il, pour combattre l'impression favorable et un peu gênante pour ses théories qu'il ressentait. »

## UN SOIR D'ÉCOSSE

16

Cependant les heures qu'il passa à Richmond lui furent si agréables qu'au moment de partir, il éprouva plus qu'un regret, un véritable sentiment de tristesse.

— A présent que vous connaissez le chemin de notre demeure, lui dit aimablement Lord Gleneagle, revenez-y si cela vous plaît. Les visites me sont agréables. Prenez toutefois la précaution de téléphoner car je ne suis pas toujours là. Je me rends fréquemment en Ecosse.

Le jeune Allemand parut très touché de cette hospitalité cordiale.

Durant le trajet du retour à Londres, il remercia encore Meursac de l'avoir mis en relations avec un personnage, à la fois aussi considérable et aussi courtois.

Raoul en profita pour lui dire:

— Ne pensez-vous pas qu'il est possible de s'entendre avec des hommes de la valeur de notre hôte? Croyez-vous qu'il désire la guerre?

Kindermuller garda quelques secondes le silence. Il s'interrogeait.

— Si tel est le cas, dit-il, il cache admirablement son jeu. Pourtant je préfère croire qu'il est sincère.

— Il l'est, n'en doutez pas, affirma Meursac avec force. Ne doutez pas davantage de son patriotisme; mais ce sentiment là n'a chez lui rien d'agressif.

— A la vérité, fit l'Allemand, je suis surpris qu'il m'ait accueilli ainsi. Il est vrai que votre recommandation...

— Elle n'a pas le poids que vous lui attribuez, protesta Raoul. J'avais d'ailleurs fait allusions à certains de vos... disons, préjugés quant aux Anglais eux-mêmes. Avec des hommes comme Lord Gleneagle, la franchise est préférable. Je pensais bien que le cas échéant, vous ne dissimuleriez pas votre état d'esprit. Il valait mieux que notre hôte fut prévenu.

Cette confiance parut contrarier le Germain.

— Miss Graven est-elle au courant? demanda-t-il vivement.

— J'ai parlé à son oncle hors de sa présence, et je ne pense pas qu'il ait jugé utile de la renseigner. A propos, ajouta malicieusement le jeune homme, j'ai constaté, non sans surprise que vous aviez mis une sourdine à vos appréciations antibritanniques. La route de Richmond serait-elle votre chemin de Damas?

Le front de Kindermuller se rembrunit.

— Je garde ma manière de juger, dit-il, mais je crois savoir vivre. Je ne pouvais en présence d'une femme aussi... distinguée que Miss Graven qui nous accueillait avec une amabilité rare... vous comprendre...

— Fort bien, fit Meursac qui souriait finement: ce sentiment vous honore, mais la nièce de Lord Gleneagle ne craint pas la contradiction et elle a la riposte facile. Une autre fois, ne vous gênez pas. Elle saura vous répondre.

Hans cut un geste précis.

— Je ne songe nullement à entamer une polémique avec Miss Graven, dit-il. Je présume que l'on peut aborder avec elle des sujets de conversation plus captivants que les questions de rivalités entre nations. A son âge...

Meursac hocha la tête.

— Miss Graven ne dédaigne pas de tels problèmes, dit-il: mais vous avez sans doute raison de les lui épargner. Vos points de vue ne se rapprocheraient guère.

\*\*\*

Encouragé par l'amabilité du lord, Kindermuller revint à Richmond. L'impression exercée sur lui par la beauté rayonnante de Mary Graven tenait du prodige. Il ne songeait ni à l'analyser, ni à s'en défendre.

# L'ACTUALITÉ VALAISANNE



(Suite de la 1re page)

en temps, une aide bénévole qu'il ne l'est aujourd'hui que la loi le contraint à se montrer bon Prince à son égard.

Il est tout aussi dangereux — sur le plan humain — de persévérer dans la vertu que de persévérer dans l'iniquité.

Cette constatation n'a rien de bien réjouissant, mais en la prenant avec la sourire, elle aide à supporter les piquants contrastes de la vie.

En somme il en est des hommes comme des enfants :

Plus on les gâte, moins ils en ont de gratitude.

A.M.

SALVAN

## Assemblée annuelle des mutualistes

Cette assemblée s'est tenue dimanche aux Granges au café Coquoz sous la présidence de M. C. Gay, président, et en présence d'une nombreuse participation.

L'ordre du jour ne comportait pas de points spéciaux et ceux administratifs ont été rondement expédiés. L'assemblée approuva sans discussion le protocole de la dernière assemblée dressé par le secrétaire Jean Fournier; le caissier Aimé Fournier donna lecture des comptes lesquels firent ressortir une augmentation de fortune d'environ 400 francs. Après que le président Gay eut dit sa satisfaction de n'avoir pas eu de trop grosses indemnités à verser au cours de l'année écoulée, il émit le vœu que la caisse puisse boucler favorablement ses comptes à la fin de l'année en cours et après avoir donné lecture du rapport des vérificateurs pria l'assemblée de donner décharge au comité pour les comptes présentés, ce qui fut fait à l'unanimité.

Dans les divers, M. E. Heitz proposa de remplacer l'ancien enseigne de deuil passé de mode, par un de forme plus moderne; cette proposition fut approuvée par M. Jos. Coquoz de Salvan. A son tour l'assemblée fit sienne cette proposition. Au point « admission de nouveaux membres », un seul candidat est présenté qui est reçu à l'unanimité.

Dans son allocution de clôture le président Gay fit ressortir le fait que M. Alfred Décaillet, vétérinaire de la société, compte 60 ans d'activité en son sein. Il propose en son honneur un « Qu'il vive » qui est chanté debout par tous les mutualistes. L'ordre du jour étant épuisé l'ordre fut donné au tenancier de l'établissement de servir le verre de l'amitié qui vint à point animer la conversation.

\*\*\*

## Un employé fidèle

M. Henri Jacquier, employé au Préventorium Notre-Dame des Monts, vient de fêter le 25e anniversaire de son entrée dans la maison. A cette occasion, au cours d'une fête intime, il reçut tant de la direction de l'établissement que du personnel, de nombreuses marques de sympathie et de nombreux cadeaux parmi lesquels une belle montre.

Toutes nos félicitations.

ST-MAURICE

## Conseil communal

— Sous réserve d'approbation par l'autorité cantonale compétente, les requêtes suivantes sont approuvées :

Néon-Lumière, à Lausanne, pour la pose d'un panneau-réclame avec tubes néon, sur le toit de l'hôtel des Alpes; Silosa, pour la réfection des façades des Bâtiments des Postes et Montréal-City;

E. G. T., pour la construction d'une baraque démontable en bois aux Maraïs;

R. P. Capucins, pour la réfection de la toiture du couvent.

— Une subvention est allouée aux « Jeunesses musicales », au titre de prix de la ville de St-Maurice, à l'occasion du concours qui sera organisé le 18 mai.

— Le « Tour de Romandie » reçoit le subside habituel.

— Les dispositions du cahier des charges de la conciergerie d'un bâtiment public sont maintenues.

— Les comptes de l'année 1957 sont approuvés. Ils se présentent comme suit :

Recettes	510.845,05
Dépenses	501.037,85
Boni	9.807,20

— Le budget pour 1958 est définitivement arrêté avec un déficit présumé de Fr. 46.050,—.

— L'assemblée primaire ordinaire est fixée au mardi 3 juin 1958.

— Les traitements du personnel fixe sont adaptés à l'indice du coût de la vie, conformément à l'art. 10 des statuts.

GRIMISUAT

## Lettre ouverte à un anonyme

En date du 14 écoulé ton journal apolitique m'est parvenu sous pli cacheté anonyme.

En le feuilletant, j'ai constaté que rien ne pouvait m'intéresser si ce n'est celles que l'on trouve exclusivement à l'Economat de l'Etat du Valais. De là à te découvrir il n'y avait qu'un pas, et je te trouve major... de l'Union.

Ma petite enquête m'a permis de constater que l'enveloppe était une de celles que l'on trouve exclusivement à l'Economat de l'Etat du Valais. De là à te découvrir il n'y avait qu'un pas, et je te trouve major... de l'Union.

Je ne puis que te blâmer pour dilapidation du matériel qui n'est pas le tien. Rapporter l'enveloppe chez ton patron et demander une enquête serait suivre ton exemple et opter pour de la politique mesquine qui est contraire à mon principe.

En conclusion, je constate que tes scrupules et la valeur de ton galon de major... de table n'appellent pas de commentaires.

A. U.

## FAITS DIVERS

● **UN VELO-MOTEUR a débouché d'une route latérale sur la grande route, près de Vionnaz, devant la voiture de M. René Spahr, juge cantonal. Ce dernier n'a eu d'autre ressource que d'essayer un coup de volant désespéré qui ne put toutefois éviter la collision. Le vélomoteuriste, M. Marc Planchamp, de Vionnaz, s'est fracturé le crâne dans sa chute. L'auto de M. Spahr a été projetée contre un peuplier et a beaucoup souffert.**

● **LONGEANT la voie du Lötschberg, M. Franz Berchtold a vu s'écrouler sous ses pieds une corniche de neige. Il tomba sur les rails, se blessant sérieusement. De plus, il fut sans doute atteint par un train, car lorsqu'on le découvrit, il gisait sans connaissance. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital de Viège.**

● **A L'ENTREE DE MURAZ, un scooter occupé par M. et Mme Prosper Rion, de Monthey, a heurté un enfant, Alexis Borgeaud, 9 ans, qui conduisait du bétail. Les deux scootéristes et le berger ont été blessés.**

● **ON A RETIRE du Rhône, dans le Haut-Valais, le corps de M. Anton Jergen, 31 ans, de Münster, qui avait disparu de son domicile depuis la mi-mai.**

● **LA LOQUE américaine, maladie redoutable des ruchers, a fait son apparition à Sion. L'inspecteur cantonal des ruchers a immédiatement pris les mesures pour protéger l'apiculture contre ce fléau.**

SION

## L'Institut de Commerce à l'honneur

Après le récent Congrès européen de Turin, la section suisse de l'Union européenne des enseignants vient de se fonder à Berne, le samedi 10 mai. Parmi les membres du comité central figure le Dr Alexandre Théler, directeur de l'Institut de Commerce de Sion, qui sera chargé particulièrement des relations extérieures.

L'Union européenne des Enseignants groupe les professeurs de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

## La pollution des eaux problème inquiétant

Voici ce que pense de ce problème le Dr Calpini, chef du Service de l'hygiène, dans un article publié par le bulletin de l'Association romande pour la protection des eaux :

Le régime des eaux du Rhône, et plus particulièrement des rivières, va se trouver très fortement transformé par la création des barrages hydrauliques disséminés dans les vallées valaisannes. Le Rhône lui-même trouvera son cours modifié d'ici quelques années par la construction d'ouvrages électriques en paliers qui ralentiront son cours et formeront ainsi un certain nombre de petits lacs, tels que celui de l'usine de Lavey. Cette situation nouvelle modifie en tous points celle de l'élimination des eaux polluées, problème que l'on pourrait considérer d'intérêt moyen aussi longtemps que nos cours d'eau déborderont en suffisance et tout au long de l'année une quantité d'eau permettant d'une manière permanente une auto-épuration suffisante.

Il est donc temps de réagir et chacun s'en rend fort bien compte. En effet, il n'existe pratiquement aucune localité en Valais qui soit pourvue d'installation propre au traitement des eaux usées communales. Ce sera la tâche du nouvel Office cantonal de protection des eaux de proposer, dans un laps de temps aussi court que possible, toutes les mesures propres à adapter la situation nouvelle aux nécessités de l'hygiène.

Par contre, un effort assez considérable a déjà été développé dans le domaine du traitement des eaux industrielles. Plusieurs usines possèdent des installations qui peuvent être considérées comme modèles, mais il y a lieu de tenir compte que le traitement des eaux usées est parfois rendu très difficile par le fait que les produits fabriqués sont très variables et nécessitent ainsi des installations chaque fois adaptées.

L'empoisonnement des canaux par certains produits très toxiques utilisés dans

l'agriculture et l'industrie a fait l'objet d'une surveillance constante. Dans ce sens, le Service de la pêche a dû à diverses reprises prendre des mesures énergiques pour éviter une contamination des cours d'eau.

Beaucoup plus délicate est la question de l'élimination des ordures ménagères. Dans de nombreuses localités, population et autorités ont pris l'habitude de les déverser dans des cours d'eau, torrents ou rivières, traversant la localité ou passant à proximité. Le problème devient aigu pour plusieurs localités d'importance moyenne. Un essai malheureux avait été tenté dans l'une d'elles par l'installation d'une petite usine de compostage qui dut être mise hors de service par suite des désagréments qu'elle provoquait.

Cette brève énumération suffit à démontrer l'ampleur des travaux à entreprendre. Plusieurs communes se sont attelées à la tâche, leurs services rassemblent les éléments devant servir de base aux réalisations futures. Le Laboratoire cantonal de denrées alimentaires collabore pour sa part avec divers autres centres de recherches en vue de déterminer le taux de pollution de certains cours d'eau et de bassins.

Le problème le plus crucial qui restera toujours à régler est celui de la couverture financière des installations à envisager qui, dans une population composée principalement de paysans, de fonctionnaires, de petits commerçants et d'ouvriers, ne dispose pas toujours des mêmes moyens que celle où l'industrie est implantée depuis plusieurs décennies déjà et a apporté une aisance certaine qui permet de mieux répartir les charges financières que les pouvoirs publics sont appelés à supporter.

Dr P. Calpini.

## La route de la Forclaz

L'Union valaisanne du Tourisme communique :

Sous le titre « La grande pitié de la route de La Forclaz » une nouvelle a fait dernièrement — photographies à l'appui — le tour de la presse suisse et étrangère : elle annonçait que la route internationale de La Forclaz était devenue impraticable sur des kilomètres à la suite d'éboulements et d'effondrements.

Cette nouvelle, avec tout ce qu'elle a d'exagération et d'alarmant est sans fondement.

Certes, la route de La Forclaz comme tous les autres ouvrages du genre réalisés en Suisse jusqu'à ce jour a subi les effets du dégel, en l'occurrence un certain encombrement de pierres et de terre meuble. Mais il n'y a rien là que de très naturel si l'on sait qu'à cette altitude les talus « purgent » toujours pendant deux ou trois ans au printemps.

Quant aux fameux effondrements, il y en a un ! Il porte sur quelques dizaines de mètres, ce qui est, pensons-nous, un dégât bien minime surtout lorsqu'il s'agit d'un trajet de 17 km, dont de longues et nombreuses sections sont construites sur des terres rapportées. C'est donc loin d'être un « désastre » ou une « pitié ». On ne peut au contraire qu'admirer la manière parfaite avec laquelle cette grande artère a été exécutée et féliciter de cette belle réalisation le Département valaisan des Travaux publics ainsi que les entrepreneurs.

Que les automobilistes se rassurent ! Sitôt la neige disparue, les débris ont été évacués et, sur quelques mètres, la route a été incurvée dans le talus. C'est tout. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'interruption de trafic. La route de La Forclaz continuera donc, comme l'année dernière, à faire l'émerveillement des automobilistes. Elle est et reste la route alpestre la plus belle et la plus moderne de Suisse.

TESSIN

## Le successeur de M. Pini

A la suite du décès du conseiller national Alcardo Pini, le Conseil d'Etat tessinois avait proclamé élu au Conseil national M. G.-B. Rusca, premier des viennent-ensuite de la liste radicale. M. Rusca ayant toutefois renoncé à son mandat, le gouvernement tessinois a maintenant proclamé élu M. Pierino Tatti, médecin, maire de Bellinzone.

## Les Murithiens au site néolithique de St-Léonard

Vous voyez cette colline rocheuse, sise juste au-dessus du lac souterrain de St-Léonard, à dix minutes de la grotte ? Là, dans une large anfractuosité, au sommet du mont, en partie comblée par des dépôts glaciaires, avaient pris demeure, il y a quelque cinq mille ans, nos ancêtres suisses, les plus vieux connus : les hommes du néolithique. Aucune trace de la présence de l'homme paléolithique n'a été trouvée en Suisse (mis à part une problématique arme dans la vallée de Binn).

Venus, paraît-il, de l'Est et des régions méditerranéennes, ces hommes d'avant l'âge du bronze, chasseurs et éleveurs d'animaux domestiques, contemplaient du haut de leur site léonardin une plaine couverte de marécages où roulait, vagabond, un Rhône indompté. Les grands glaciers, eux, s'étaient retirés vers le fond des vallées.

Dimanche 13 mai, les Murithiens au nombre de plus de deux cents participants se sont rassemblés dans ce lieu évocateur. Massés autour des fouilles, momentanément recouvertes de terre de protection, ils étaient là, écoutant l'exposé que leur fit avec compétence le professeur Sauter de Genève, directeur des fouilles.

Très discrets, ces néolithiques.

Quelques silex, quelques pierres ran-

gées en rond, quelques débris de poterie et d'os, c'est tout ce qu'ils nous ont laissés, nos vieux devanciers.

Maigre témoignage d'histoire, peu fait pour apaiser la curiosité des descendants de l'homo Alpinus. Il a fallu toute l'éloquence, toute la science et toute l'imagination du conférencier pour évoquer un lien entre les hommes avides de savoir d'aujourd'hui et les gars aussi chevelus que peu communicatifs des temps passés.

Impression néanmoins émouvante que ce tableau vivant de touristes pédestres accroupis sur ce sol où reposent encore les ossements et les reliefs de leurs morts d'il y a cinq mille ans.

Et pourtant, en ce temps là, les pyramides d'Egypte se voyaient déjà éclairées par les rayons du dieu Ra (confère : histoire et mots croisés).

Mais ce qui étonna davantage les auditeurs, c'est que ce site bien en place est probablement le seul connu en Suisse.

Comment se fait-il qu'il y fut découvert, l'année dernière, et pourquoi précisément là, face aux rochers de Nax ?

Le terrain très sec dans cette faille surélevée devait assurer une conservation remarquable des restes, laissés sur place par une horde tribale bien protégée sur cette éminence chisteuse et les travaux d'un carrier devaient mettre à nu dans les déblais de terre et de pierre quelques tessons et osselets.

Ce fait n'échappa pas au regard observateur et avisé de M. G. Wolf de Sion, archéologue, paléogéologue, géologue amateur et par surcroît infatigable pèlerin et promeneur en terre valaisanne. Avisées du fait, les autorités compétentes firent le reste.

Et c'est ainsi que la cohorte bigarrée des Murithiens dont l'un ou l'autre rappelait par ses effets vestimentaires l'homme du néolithique, fut conviée sur cette colline à méditer, quelques instants, sur le sort précaire des humains. Récollektion salutaire pour l'homme de l'âge de l'atome.

Evasion saine aussi, cette journée, pour ces braves, jeunes ou vieux, pour qui les deux chaînes des Alpes ne sont pas les redoutables mâchoires couvertes de dents offertes aux escaladeurs souvent en mal d'instinct de domination, mais bien les deux bras larges ouverts les invitant à parcourir, à voir, à apprécier le pays, sans avaler des kilomètres, écrasés au fond d'une voiture automobile.

Un compte-rendu détaillé de cette course de printemps a déjà été donné dans le journal. Qu'il me suffise d'exprimer, au nom de tous les participants, un sentiment de gratitude émue à l'organisateur de la course. Je si dévoué et si compétent président, le révérend chanoine Mariétan.

Dr A. Lorétan.